



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Paris, le 29 juin 2023

*Direction des ressources humaines
Service du pilotage des moyens et des réseaux RH
Sous-direction du pilotage, de la performance et de la
synthèse
Bureau des politiques de rémunération*

Affaire suivie par : Jean-René Bouet
*Jean-rene.bouet@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 68 64*

Note à

Destinataires in fine

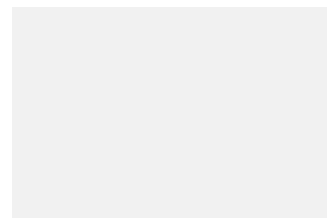
Objet : prime d'expérience des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) – réévaluations 2022

PJ : 1 tableau

En application des arrêtés du 15 décembre 2021 et 25 août 2022 (NOR TREK2135148A et TREK2222484A) portant modification de l'arrêté du 19 novembre 1975 relatif aux salaires horaires de base applicables aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes, veuillez trouver ci-joints les nouveaux montants mensuels de la prime d'expérience des OPA, en fonction de leur niveau de classification, conformément au décret n° 2003-936 du 30 septembre 2003 et à son arrêté d'application.

Ces taux, déclinés selon les dates relatives aux différentes augmentations du salaire horaire de base appliquées en 2022, sont identiques sur l'ensemble des trois zones géographiques.

Le Directeur des ressources humaines



Jacques CLÉMENT

Montants mensuels en euros de la prime d'expérience versée aux OPA visée par le décret n°2003-936 du 30 septembre 2003 (zones 1, 2 et 3)

NIVEAUX DE CLASSIFICATION	À compter du 1er janvier 2022
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 3	80,66 €
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 2	80.96 €
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 1	80.69 €
Techniciens niveau 3	79.49 €
Techniciens niveau 2	76.91 €
Techniciens niveau 1-2	60.66 €
Techniciens niveau 1-1	59.62 €
Ouvriers	57.68 €

NIVEAUX DE CLASSIFICATION	À compter du 1er mai 2022
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 3	80,66 €
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 2	80.96 €
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 1	80.69 €
Techniciens niveau 3	79.49 €
Techniciens niveau 2	76.91 €
Techniciens niveau 1-2	60.66 €
Techniciens niveau 1-1	59.62 €
Ouvriers	59.50 €

NIVEAUX DE CLASSIFICATION	À compter du 1er juillet 2022
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 3	83.48 €
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 2	83.79 €
Ingénieurs-haute maîtrise niveau 1	83.51 €
Techniciens niveau 3	82.27 €
Techniciens niveau 2	79.60 €
Techniciens niveau 1-2	62.78 €
Techniciens niveau 1-1	61.71 €
Ouvriers	61.58 €